



Société pédagogique genevoise

Genève, le 19 juin 2008

Madame
Marianne FRISCHKNECHT
Secrétaire générale du département de
l'instruction publique
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
case postale 3925
1211 Genève 3

Réorganisation de l'enseignement spécialisé

Madame la secrétaire générale,
Chère Madame,

Le mandat sur la réorganisation de l'enseignement spécialisé a été signé par votre prédécesseur, Monsieur Frédéric Wittwer, le 6 novembre 2007. Cet acte arrivait fort tard, avec un décalage de deux ans par rapport au mandat sur le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire. Cette différence de traitement était - et reste toujours - anormale et nous n'avons eu de cesse de la dénoncer. Malgré toutes nos alertes, les travaux ont piétiné et les assurances qui nous ont été données par le département sont demeurées sans lendemain. Nous voici aujourd'hui dans le cas de figure que nous redoutions : un nouveau fonctionnement de l'enseignement ordinaire doit être mis en place à la rentrée 2008 alors que rien n'est prévu pour le spécialisé.

Nous avons toutefois fait une lecture plutôt positive du courrier signé par le conseiller d'Etat en date du 10 juin 2008. En effet, nous pouvions comprendre dans ses lignes qu'il prenait enfin la mesure de l'inquiétante lenteur avec laquelle ce dossier avançait et qu'il était décidé à lui accorder tout le sérieux qu'il méritait, notamment en mettant sur pied une véritable instance de concertation. Il nous faisait effectivement part de sa « *détermination à conduire la réorganisation de l'enseignement spécialisé dans la concertation et sans précipitation* » et répondait ainsi à une revendication de longue date et souvent réitérée. Monsieur Charles Beer ajoutait ainsi qu'il nous faudrait « *dans un premier temps, définir notre méthode de travail* ». Il faut savoir que jusqu'à présent, la consultation s'est réduite à quelques entretiens, des discussions à bâtons rompus avec les deux chefs de projets, Messieurs Maurice Dandelot et Yann Boggio, et que cette manière de procéder, plutôt nonchalante, n'a en rien recueilli notre assentiment. Nous avons donc caressé l'espoir qu'une reprise en main par le chef du département, signifiée dans sa dernière lettre, pouvait être garante du respect des partenaires sociaux.

Malheureusement, le courrier de Monsieur Maurice Dandelot du 12 juin sur le mandat du spécialisé montre que nous avons encore péché par naïveté et que nous nous sommes apparemment réjouis trop vite. Nous apprenons que trois groupes de travail ont été mis en route en catimini sur des sujets aussi importants que l'intégration des élèves, la formation des maîtres et les cahiers des charges des responsables de centres médico-pédagogiques et des futures directrices et directeurs de l'enseignement spécialisé. L'association professionnelle n'a pas été tenue au courant de l'existence de ces groupes et n'a donc pas, par la force des choses, participé à la réflexion. Cette mise à l'écart, sciemment planifiée, est choquante, contraire aux engagements du département et éminemment contre-productive. Non contents de rendre un rapport intermédiaire d'une piètre qualité avec 20 jours de retard, d'être incapables de produire un rapport final dans le délai imparti, les chefs de projet trouvent encore moyen de manigancer dans le dos des partenaires.

./.

Il semble aussi que M. Dandelot interprète à sa façon les propos du conseiller d'Etat. Alors que M. Beer prévoit un deuxième rapport intermédiaire d'ici à fin septembre, M. Dandelot nous l'annonce pour courant juillet. Nous pouvons déjà émettre des doutes sur la validité et la pertinence de ce deuxième rapport vu que, malgré les intentions énoncées par les chefs de projet, nous n'avons plus été consultés depuis la parution du « premier » rapport intermédiaire (si l'on excepte l'atelier du 29 avril, réunion aussi sympathique qu'hétérogène et improductive). Il nous paraît inconcevable que l'on puisse se passer de l'avis des enseignantes et des enseignants. Oser l'imaginer n'augure rien de bon pour la suite. Cela s'accorde aussi mal avec la nécessité de ne pas agir dans la précipitation. Le conseiller d'Etat nous affirme par ailleurs que la journée qui réunira à nouveau tous les partenaires fin septembre, séance qu'il convoque et à laquelle il participera, constituera l'occasion de négocier les modalités de travail, et qu'il s'agit d'une première étape, essentielle. Or, M. Dandelot, lui, parle d'un « atelier » qui discutera de ce deuxième rapport intermédiaire dans le but d'intégrer la réflexion au rapport final. Il n'est déjà plus question pour lui de définir la méthode de travail. Il omet en tout cas de parler de ce préalable posé par le chef du département. Ce point constitue toutefois pour nous une condition sine qua non.

Vous pourriez certes nous rétorquer que nous interprétons à notre tour quelque peu la teneur du courrier de M. Dandelot. Cependant, vu le déroulement des événements, nos mises en garde, les efforts insensés consentis pour tenter de trouver des solutions acceptables, respectueuses des élèves, du corps enseignant et des parents, nous sommes forcés de constater que nos alertes étaient fondées et que l'enseignement spécialisé se retrouve maintenant exclu du fonctionnement nouveau qui entrera en force à la rentrée 2008. Cette situation calamiteuse et incohérente, même si elle est difficilement rattrapable, ne doit pas perdurer à cause de l'incurie de certains responsables. Nous ne sommes pas d'accord que les mêmes erreurs continuent à se répéter.

C'est pourquoi nous disons très clairement que dorénavant nous refusons de participer à une pseudo consultation sur l'enseignement spécialisé, telle qu'elle a eu lieu jusqu'à présent. Nous nous opposons à toute décision prise en l'absence de l'association professionnelle et syndicale. Nous dénonçons le mépris affiché à l'égard de l'association représentative du corps enseignant ; nous attendons de votre part que vous condamnerez cette attitude indigne et contribuerez à rétablir des relations correctes entre partenaires. Nous exigeons pour finir que notre requête, déjà exprimée à moult reprises et en particulier dans deux courriers à votre prédécesseur, soit enfin entendue et que les modalités de concertation sur ce dossier soient négociées et précisément définies avec le conseiller d'Etat au mois de septembre.

Nous vous savons gré de vous saisir de ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite. En vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire générale, chère Madame, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le comité :



Olivier BAUD

Copie à :

- M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP
- M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP
- Mme Pascale Byrne-Sutton, directrice générale de l'office de la jeunesse
- M. Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire
- M. Stephan Eliez, directeur du SMP
- MM. Maurice Dandelot et Yann Boggio, chefs de projet
- MM. Jean-Paul Biffiger et Benvenuto Solca, directeurs-adjoints du SMP
- Mmes et MM. les membres de la commission du fonctionnement et les partenaires du mandat sur l'enseignement spécialisé (par voie électronique)

Annexes : courriers adressés à M. F. Wittwer (22 février et 13 mars 2008) et les réponses (27 février et 16 avril 2008) + courriers mentionnés + diverses résolutions des instances SPG (CR et AG)